

Présidence de M. Olivier Destrebecq, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14h05.*

M. le Président – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de Mme Christie Morreale à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Gestion budgétaire du patrimoine mobilier de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

1.2 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Nouvelles règles de mise à disposition des centres de dépaysement et de plein air»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces questions. (*Assentiment*)

Mme Christie Morreale (PS). – Créés en 1996 par un arrêté gouvernemental, les 10 centres de dépaysement et de plein air (CDPA) appartenant à la Communauté française sont des institutions qui cadrent parfaitement avec la mise en œuvre des missions de l'enseignement telles que formulées dans le décret de 1997. À partir de la découverte de la nature et de l'environnement, les enfants qui y séjournent pendant 5 jours sont invités à prendre pleinement conscience des diversités écologiques et humaines qui les entourent. Chaque année, des milliers d'enfants découvrent par ce biais les enjeux du développement durable, de la protection de la nature et de la vie en communauté.

Il s'agit d'un rôle éducatif indéniable. Pourtant, certains bâtiments sont sous-exploités. Je souhaite aujourd'hui parcourir avec vous les différentes possibilités d'exploitation de ces sites afin de les valoriser au mieux. Je suis persuadée que vous partagez cette conviction dans la mesure où vous avez accepté de vous rendre dans deux de ces CDPA, pour vous rendre compte des patrimoines appartenant à la Communauté française.

En 2015, le budget initial prévoyait 1,095 million, alors que le budget de l'année 2014 s'élevait à 1,8 million. Pouvez-vous me détailler les postes budgétaires qui sont consacrés à ces

centres? D'après les chiffres qui m'ont été fournis par la ministre de l'Éducation, pour l'année scolaire 2014-2015, 24 796 élèves ont bénéficié d'un séjour en centre de dépaysement et de plein air. Le taux de remplissage moyen est de 76 %, allant de 84 % pour le centre de Wellin et de 83 % pour le centre de Gouvy à 68 % pour celui de Han-sur-Lesse et à 70 % pour celui d'Esneux. Par ailleurs, plus de 1 000 formations ayant réuni 18 269 personnes y ont été organisées durant la même période, et plus particulièrement à Saint-Vaast et à Han-sur-Lesse.

Des conventions et des partenariats avec des pouvoirs locaux peuvent-ils être envisagés? Comment encourager les écoles à utiliser les centres qui sont proposés à des prix très démocratiques, alors que l'accès pour tous à notre enseignement est un de nos chevaux de bataille? J'ai pris contact avec des écoles pour comprendre leur absence à ces CDPA. Il faut savoir que les écoles qui relèvent de notre PO ne disposent pas d'informations suffisantes pour s'y rendre et compléter l'agenda de ces centres.

Des conventions de relation et d'occupation privilégiées peuvent-elles être envisagées entre les pouvoirs publics locaux et ces centres? La ministre de la Jeunesse, Mme Simonis, marquait son intérêt pour le sujet, dans le cadre d'une question parlementaire précédente et évoquait l'éventualité d'une collaboration entre associations de jeunesse et CDPA. Ne pourrions-nous pas encourager les mouvements de jeunesse, qui sont financés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à se rendre dans ces centres?

Je constate également que les lieux sont sous-occupés pendant les vacances scolaires. Dès lors, comment pouvons-nous assurer une occupation plus importante pendant ces périodes de l'année? La question du personnel encadrant est assurément un des nœuds du problème: quelles solutions pourrions-nous envisager?

Pouvez-vous m'indiquer vos réflexions pour donner de l'amplitude à l'exploitation de ces sites publics qui doivent bénéficier au plus grand nombre dans l'intérêt général de la population et du personnel travaillant actuellement dans ces installations?

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Monsieur le Ministre, la presse a récemment relayé votre volonté de revoir les règles de mise à disposition des centres de dépaysement et de plein air, en commençant par un projet pilote à Esneux. En effet, jusqu'à maintenant, ces centres ne sont occupés ni le week-end ni durant les vacances. L'idée qui sous-tend ce projet est donc de maximiser l'occupation de ces lieux. On se souvient pourtant qu'il y a quelques mois, il fut question de fermer et de vendre ces centres.

Monsieur le Ministre, qu'est-ce qui a fait évoluer votre position dans ce dossier? Pourquoi avoir décidé de garder ces centres ouverts et de

revoir les conditions de mise à disposition? Combien de temps durera l'expérience pilote? Quelles sont les modalités de ces nouvelles conditions de mise à disposition? Quels sont vos contacts avec vos collègues de l'Éducation et de la Jeunesse à ce propos? Ces nouvelles rentrées financières seront-elles affectées aux centres de dépaysement ou viendront-elles grossir les recettes de la FWB? On sait en effet qu'un des problèmes réside dans les frais de fonctionnement et d'entretien de ces bâtiments qui, comme celui d'Esneux, sont anciens et nécessitent un entretien adéquat.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Je réponds en plein accord avec la ministre Schyns, également interrogée à ce sujet.

Certains ont dit que je m'étais exprimé pour la vente des Centres de dépaysement et de plein air (CDPA). Je tiens à préciser que je ne souhaite pas dépouiller la Communauté française d'éléments de son patrimoine. Un groupe de travail a été institué au sein du département afin d'examiner l'ensemble de ce patrimoine. Nous avons maintenant une vue globale et avons identifié, après contact avec les autorités locales, les biens sans utilité qui pourraient être vendus. Mais les CDPA ont toute leur utilité. Je l'ai constaté lors des visites effectuées à Esneux et à Rochefort; d'autres sont encore programmées, notamment à La Louvière. Cependant, ces centres devraient être disponibles pour le plus grand nombre, notamment pour augmenter leur taux d'occupation sur une année complète et, dès lors, leur rentabilité. Ce serait une garantie supplémentaire pour le maintien de ces structures dans le giron public.

Après la visite des centres d'Esneux et Rochefort, le groupe de travail a marqué son accord pour charger l'administration générale de l'enseignement de poursuivre les réflexions en cours sur l'usage des CDPA et sur les initiatives à prendre pour augmenter leur taux d'occupation. Lors de la visite du CDPA d'Esneux, Didier Leturcq, directeur général adjoint du Service général de l'enseignement, a développé ces propositions avec un large degré d'ouverture. Les CDPA sont souvent fermés les week-ends et durant les vacances. C'est paradoxal, puisque l'on manque de capacités d'accueil, par exemple pour des mouvements de jeunesse. Ainsi, le CDPA de Rochefort est à un jet de pierre de Han-sur-Lesse et de l'Euro Space Center de Redu dont le directeur a souvent besoin de logements pour des participants à des séminaires de formation. Il paie parfois très cher des chambres d'hôtel sur les bords de Meuse, alors que le CDPA situé à proximité est vide.

Il en va de même pour Esneux, où différentes pistes peuvent être développées par la commune ou par la province, et, je le suppose, pour La Louvière. C'est donc cette voie qu'il faut emprunter.

Mme Morreale a cité les taux d'occupation,

mais les différences de chiffres reflètent aussi la diversité des approches selon les responsables des centres. Nous constatons le même phénomène dans les écoles; certaines d'entre elles ferment durant les périodes scolaires ou le soir. De même, il arrive que les salles de gymnastique soient fermées pour des raisons de conciergerie ou d'assurance. En fonction du dynamisme du responsable du centre, les partenariats seront plus ou moins intelligents et les formules plus ou moins gagnantes pour l'ensemble des acteurs. Le travail mené par l'administration vise à comparer la gestion des centres, notamment afin de pouvoir s'inspirer des bonnes pratiques là où le fonctionnement est satisfaisant, en tenant compte des spécificités des lieux.

Il sera également nécessaire, en collaboration avec les communes concernées, de mener une campagne d'information et de promotion. En effet, certaines communes ne sont pas au courant des activités des centres. Cette situation est inacceptable, car il s'agit de locaux publics.

Les dotations s'élèvent à 1 596 000 euros pour 2016, destinés à couvrir les frais de fonctionnement, à rémunérer le personnel ouvrier et temporaire, et à assumer les charges énergétiques. Cependant, il est clair que des rentrées financières complémentaires provenant d'une augmentation de la rentabilité des centres devraient être affectées en priorité aux investissements à réaliser dans ces centres, notamment en termes d'équipements numériques et autres qui les rendraient encore plus attractifs.

Nous devons aussi veiller à ne pas mener une politique de concurrence déloyale, mais je pense que le public auquel nous nous adressons fréquente ces centres pour suivre des formations et non pour faire du tourisme.

Mme Christie Morreale (PS). – À l'époque, on avait effectivement entendu parler de fermeture, mais, interrogée à ce sujet, la ministre de l'Éducation, Mme Milquet, avait indiqué qu'il n'était pas question de fermer un seul CDPA, ce qui avait évidemment rassuré le personnel. Par contre, nous devons être proactifs. Il est question de patrimoines exceptionnels qui méritent des investissements réguliers. Il faut donc réfléchir à la manière de poursuivre ces investissements et ne pas agir comme d'autres niveaux de pouvoir qui ont dû vendre des bâtiments exceptionnels par manque de prévoyance et d'entretien.

Je me réjouis que la majorité réfléchisse à la manière d'entretenir ces sites exceptionnels à moyen et à long terme. Il serait bon d'informer les écoles des tarifs tout à fait démocratiques appliqués par ces centres et de préparer des dépliants pour les valoriser. Dans un souci d'harmonisation, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne pourrait-elle se charger de la publicité de l'ensemble des dix CDPA, en l'adaptant éventuellement selon les régions?

Vous avez évoqué la concurrence avec le secteur privé. Les séminaires organisés dans ces centres ne constituent pas une concurrence déloyale. Enfin, il est important que les personnes occupées aujourd'hui dans ces centres puissent participer aux réunions de concertation.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Je me réjouis d'entendre qu'il n'est pas question, dans un premier temps, de vendre ces infrastructures qui ont une utilité. Dans ce cas, il faut qu'elles soient utilisées au maximum de leurs capacités. Ces centres nécessitent chaque année des budgets importants pour les maintenir aux normes, les faire fonctionner et leur permettre d'investir dans du matériel informatique ou autre.

Je vous rassure, Monsieur le Ministre, il ne faut absolument pas avoir honte d'avoir une bonne gestion. Je vous félicite donc de votre volonté d'optimiser les recettes. L'article faisait état de 4 000 élèves et de 180 lits, ce qui représente 22 semaines d'utilisation. Il y a donc un réel potentiel.

Il faut s'intéresser aux causes de la sous-occupation. Comme vous l'avez également souligné, il faut valoriser ces centres auprès des écoles et, éventuellement, des mouvements de jeunesse. Les lieux ayant une capacité de 180 lits sont très peu nombreux. Je pense notamment au patro d'un village voisin qui avait trouvé un hébergement à la caserne de Marche-en-Famenne. C'était le seul endroit qui avait accepté de les accueillir. Enfin, les activités proposées par les centres doivent être intéressantes pour les écoles. Vous n'avez pas parlé de projet-pilote, mais j'imagine que cette façon de travailler sera étendue à l'ensemble des centres.

1.3 Question de Mme Barbara Trachte à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Impacts du budget fédéral sur celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le gouvernement fédéral a présenté les résultats de son conclave budgétaire et sa déclaration de politique générale la semaine dernière.

À la lecture des quelques éléments dont nous disposons au moment du dépôt des questions, et alors que nous n'en sommes qu'à la présentation des grands équilibres du conclave budgétaire, il semble déjà que certaines de ces mesures auront un impact direct sur le budget de notre Fédération Wallonie-Bruxelles et/ou sur la situation personnelle des travailleuses des différents secteurs de notre Fédération.

On annonce de nouvelles mesures relatives aux pensions dans le secteur public – il est ques-

tion de tantièmes, même si rien de spécifique n'apparaît au sujet des enseignants –, mais aussi et surtout une mesure que j'estime injuste: la responsabilisation des employeurs, à hauteur de 10 %, dans l'écartement des salariées enceintes. Cette situation touche particulièrement les femmes travaillant dans les secteurs médical, paramédical et social, les travailleuses de l'ADEPS, les éducatrices, les personnels des SAJ ou des IPPJ, et surtout les femmes s'occupant d'enfants en bas âge – institutrices maternelles et puéricultrices.

Cette mesure est injuste parce qu'elle touche les jeunes femmes, qui ont déjà du mal à trouver un emploi, et qu'elle peut avoir des conséquences en termes de santé: ces femmes auront peut-être plus de réticences à déclarer être enceintes et à bénéficier de cet écartement prophylactique. Celui-ci étant en réalité justifié par des raisons de santé, il me semble logique que la sécurité sociale assume ce risque, et non l'employeur.

Monsieur le Ministre, avez-vous fait une première analyse de l'impact sur notre Fédération de ces mesures annoncées? On sait qu'un grand nombre de femmes sont écartées chaque année, notamment dans les crèches et les écoles.

Quels contacts avez-vous eus avec les secteurs concernés et avec vos homologues du gouvernement flamand ou du gouvernement de la Communauté germanophone pour contester ces mesures?

Quelles démarches avez-vous entreprises auprès du gouvernement fédéral pour contester ces mesures ou, à tout le moins, puisqu'il s'agit en quelque sorte d'un transfert de charges, pour lui renvoyer cette facture?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Comme vous, j'ai pris connaissance des mesures actées par le gouvernement fédéral, après de longues négociations, à l'occasion du dernier conclave budgétaire.

Comme vous, j'en suis réduit pour l'instant à écouter les déclarations des uns et des autres, sans avoir de vue précise de ce que les ministres fédéraux comptent faire. Bref, nous sommes dans l'attente.

La première mesure à laquelle vous faites référence, qui prévoit de relever l'âge de la pension du personnel roulant de la SNCB et du personnel militaire de la Défense, me touche en tant qu'ancien ministre de la Défense et petit-fils de cheminot. Cependant, elle aura moins d'impact sur les matières propres à la Communauté française.

Le gouvernement fédéral a manifesté son intention de toucher au régime général des tantièmes préférentiels et des discussions sont en cours au Comité national des pensions sur le régime qui le remplacerait. C'est au sein de cet organe que nous suivons les développements de la question; veillons aux intérêts budgétaires de la Communauté